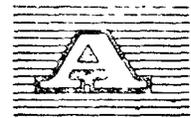


UN LIBRARY

AUG 22 1979



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/34/191
17 août 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE
DU JOUR DE LA TRENTE-QUATRIEME SESSION

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

Lettre datée du 17 août 1979, adressée au Secrétaire général par les
représentants de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de
Singapour et de la Thaïlande auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de nos gouvernements respectifs, nous avons l'honneur, en tant que
représentants d'Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
(ANASE) de demander l'inscription à l'ordre du jour de la trente-quatrième session
de l'Assemblée générale d'un point intitulé "La situation au Kampuchea".

Nous joignons à notre demande d'examen de cette question par l'Assemblée
générale un mémoire explicatif, conformément à l'article 20 du règlement intérieur
de l'Assemblée générale, et nous vous demandons de bien vouloir le faire distribuer
comme document officiel de l'Assemblée.

Le représentant permanent de l'Indonésie,
(Signé) Abdullah KAMIL

Le représentant permanent de la Malaisie,
(Signé) Tan Sri ZAITON Ibrahim

Le représentant permanent des Philippines,
(Signé) Alejandro D. YANGO

Le représentant permanent de Singapour,
(Signé) T. T. B. KOH

Le Chargé d'affaires,
Mission permanente de la Thaïlande,
(Signé) Anat SUWANAWIHOK

ANNEXE

Mémoire explicatif

Depuis le début de l'année, les Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) nourrissent de graves inquiétudes à propos de la situation alarmante en Indochine, issue de l'intervention armée contre l'indépendance la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea. Les Etats membres de l'ANASE ont vigoureusement déploré cette intervention armée et ont lancé un appel en faveur d'une évacuation immédiate et totale du territoire du Kampuchea par les forces étrangères. Ils ont également réaffirmé le droit du peuple du Kampuchea à déterminer lui-même son avenir, sans interférence ou pressions de puissances extérieures. Bien qu'elles aient reçu l'appui de la grande majorité des membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, les propositions constructives de l'ANASE en vue de rétablir la paix et la stabilité dans la région n'ont pas été adoptées par le Conseil au cours des réunions qu'il a tenues au début de l'année.

Le conflit au Kampuchea n'a pas cessé. En fait, il s'est intensifié au cours des derniers mois. Cette situation constitue une menace pour la paix et la sécurité des Etats membres de l'ANASE et de l'ensemble de la région.

Il existe un danger réel de voir le conflit au Kampuchea s'aggraver encore à la fin de l'actuelle saison des moussons. Cela aboutirait à rendre plus explosive la situation dans la région, à intensifier l'exode illégal depuis le Kampuchea par voie de terre, avec pour conséquence l'aggravation des problèmes auxquels sont confrontés les pays voisins, et finalement à accroître les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité de la région.

Pour toutes ces raisons, les Etats membres de l'ANASE estiment nécessaire que l'Assemblée générale fasse figurer ce point à l'ordre du jour de sa trente-quatrième session.
